

**FORMULAIRE DE PUBLICITÉ**  
**MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE 1**  
**Article R.2123-1 du Code de la Commande Publique**

**NATURE DES PRESTATIONS :**

TRAVAUX       FOURNITURES       SERVICES

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

**I - INTITULE DU PROJET D'ACHAT :**

RN 85 – communes de Saint-Firmin et d'Aubessagne (Hautes-Alpes) – Pont des Richards – Études architecturales et paysagères du pont définitif

**II – POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Le représentant du pouvoir adjudicateur (RPA), est Monsieur de le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée, par arrêté préfectoral n°13-2017-12-11-085 du 11 décembre 2017.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Nom de l'organisme : Direction interdépartementale des Routes Méditerranée

Point de contact : DREAL PACA / PSI / UCP

Adresse : 16 rue Antoine Zattara - CS 70 248

Code postal : 13 331      Ville : Marseille Cedex 03

Pays (*autre que France*) :

Téléphone : 04 88 22 61 68

Courriel : [marchepublics.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marchepublics.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr)

Adresse Internet (URL) : <http://enroute.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr>

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**II - OBJET DE LA CONSULTATION ET LIEU D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS :**

**- Objet de la consultation :**

La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour effectuer les études nécessaires pour la prise en compte des enjeux architecturaux et paysagers dans le cadre du projet de construction du nouvel ouvrage dit "Pont des Richards" situé au niveau du PR 7+150 de la RN 85.

Les missions confiées au titulaire au titre de la tranche ferme ont pour objet la réalisation des prestations suivantes :

- Les études architecturales pour l'EPOA et le POA du nouvel ouvrage ;
- Les études paysagères suite au retrait du pont provisoire et à la construction du nouveau pont en intégrant les engagements du maître d'ouvrage sur les volets de l'environnement et de l'urbanisme.

Le marché comporte également une tranche optionnelle dans laquelle le titulaire est susceptible de se voir confier la réalisation des prestations suivantes :

- L'accompagnement du maître d'œuvre dans la mission d'assistance pour la passation de contrats de travaux sur le volet architectural et sur le volet paysager.

**- Lieu d'exécution**

Localisation de l'ouvrage : Le Pont des Richards se situe au PR 7+150 de la RN 85 sur les communes de Saint-Firmin et d'Aubessagne, dans le département des Hautes-Alpes (05).

**- Code CPV**

Objet principal : 71400000-2 : Services d'urbanisme et d'architecture paysagères

Objet secondaire : 71420000-8 :Services d'architecture paysagère.

**- Marché à tranches optionnelles en application des articles R.2113-4 à 6 du Code de la Commande Publique.**

**- Options :**

Possibilité de confier au titulaire du marché la réalisation de prestations similaires après passation d'un ou de plusieurs marchés négociés en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.

La nature des prestations similaires concerneront des prestations d'études paysagère et/ou architecturales.

Le montant de ces prestations ne pourront pas représenter plus de 40 % du marché initial.

**IV - DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :**

**Le 20 août 2020 à 22h00**

**1) Pièces à remettre à l'appui de la candidature :**

**Situation juridique**

La forme juridique du candidat :

\* En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;  
\* Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché ;

\* Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

\* Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-3 du Code de la Commande Publique, à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaires - Marchés publics).

\* Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues à l'article L. 2141-1 à 5 du Code de la Commande Publique seront exclus.

**Capacité économique et technique – Références requises :**

\* Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par attestation conforme à l'arrêté du 5 janvier 2016 ;

\* La présentation d'une liste de prestations similaires exécutées au cours des 3 dernières années.

*Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.*

## 2) Contenu de l'offre à remettre par le candidat :

- \* **Acte d'engagement** : cadre à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) habilité(s) du/des prestataire(s) ;
- \* **BPF** ; cadre joint à compléter ;
- \* **CDPF** ; cadre joint à compléter ;
- \* Le sous détail des prix forfaitaires 10,20,30,40,50 et 60 ;
- \* **Le mémoire justificatif et explicatif**, document à établir par le candidat, comportant les éléments décrits dans l'article 3-1.2. du règlement de consultation.

## V – CRITÈRES DE CHOIX DU PRESTATAIRE :

- 60 points Le prix des prestations
- 40 points La valeur technique

## VI – AUTRES INFORMATIONS :

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée : euro

Délai de paiement : 30 jours

Budget de l'État

La remise des plis par voie électronique est obligatoire

## VII – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET/OU TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ET/OU DEMANDE D'OBTENTION DU CAHIER DES CHARGES A ENVOYER A L'ADRESSE SUIVANTE :

Le cahier des charges peut être obtenu sous forme dématérialisée sur le site « <https://www.marches-publics.gouv.fr> » sous la référence publique : **DIRMED-MAPAI-20-027**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- *sous forme dématérialisée sur le site* « <https://www.marches-publics.gouv.fr> » sous la référence publique : **DIRMED-MAPAI-20-027**
- à l'adresse suivante : [marchespublics.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marchespublics.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr)

Les candidatures et les offres doivent être transmises sous forme dématérialisée sur le site « <https://www.marches-publics.gouv.fr> » sous la référence publique : **DIRMED-MAPAI-20-027**

Lors de la première utilisation de la plateforme de dématérialisation (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

Cette transmission le sera selon les modalités suivantes :

- l'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du règlement de consultation ;
- la durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre

- les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils seront rejetés ;
- les documents à fournir, devront l'être sous forme de fichiers informatiques
- seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, sxw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites
- les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'arrêté du 12 avril 2018. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément
- les documents pour lesquels une signature est requise, seront revêtus d'un certificat de signature électronique conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'État. Ceux-ci seront signés électroniquement selon les dispositions de la plate-forme
- le signataire doit figurer au Kbis de la société ou à défaut disposer des pouvoirs nécessaires
- la signature électronique n'est pas considérée valide et le document correspondant réputé non signé lorsque :
  - \* la signature est absente
  - \* le certificat a été révoqué avant la date de signature du document
  - \* le certificat expire avant la date de signature du document
  - \* le certificat est établi au nom d'une personne physique qui n'a pas la capacité à engager la société
- la signature électronique a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. Il est porté à l'attention des candidats qu'une signature scannée ne constitue pas une signature électronique
- chaque document doit être signé de façon électronique individuellement. C'est la signature de chacun des documents devant être signé qui sera examinée par le pouvoir adjudicateur